



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des Examens et Concours  
Service des concours nationaux,  
déconcentrés et des certifications**

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE  
EN ARTS OPTION CINÉMA-AUDIOVISUEL  
SESSION 2026**

**Le Recteur de région académique La Réunion,  
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,  
Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,  
Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

**Arrête :**

**Article 1 :** Sont nommés respectivement présidente et membres du jury académique de l'examen de certification complémentaire en Arts option Cinéma-Audiovisuel :

Présidente:

Madame Catherine DAUMAS IA-IPR de Lettres – Rectorat de La Réunion

Membres :

Monsieur René-François ARRIGHI, Agrégé chargé de mission CAV pour l'inspection - Lycée Leconte de Lisle

Monsieur Olivier APPOLLODORUS, Professeur de lettres – Lycée Jean Hinglo

**Article 2 :** Le secrétaire général de région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 15 avril 2026

Pour le recteur de région académique,  
recteur d'académie et par délégation,  
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

**Signé**

Lucie ANNETTE-NATIVEL